



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question écrite n° 102935

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur le programme de généralisation de l'installation de la vidéoprotection pour une plus grande efficacité de la lutte contre la violence et il lui demande s'il est prévu de développer sa mise en place notamment dans le périmètre des établissements scolaires.

Texte de la réponse

La vidéoprotection apporte une contribution très significative à la sécurité des établissements scolaires, dans la mesure où il s'agit d'une aide à l'élucidation et qu'elle est par ailleurs un outil efficace de prévention pour son effet dissuasif ou d'aide à l'intervention. Le développement de la vidéoprotection dans les établissements scolaires doit donc être fortement encouragé afin de lutter contre les violences qui y sont observées. Dans cet objectif, le 14 juin 2009, une circulaire conjointe du ministre de l'intérieur et du ministre de l'enseignement a posé le principe d'un déploiement de ces dispositifs dans les établissements du second degré les plus exposés au phénomène de violence. Parallèlement, pour encourager ce mouvement, l'État participe financièrement, depuis 2009, à la mise en place de ces systèmes dans les établissements scolaires en général, grâce au fonds interministériel de prévention de la délinquance. Cette aide a rencontré un succès grandissant, puisque de 8 établissements équipés en 2009, ce sont, en 2010, 69 établissements scolaires, dont 15 classés sensibles, qui, grâce à cette participation, ont pu être équipés. Cette montée en puissance significative sera, bien entendu, encouragée cette année.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102935

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 2011, page 2644

Réponse publiée le : 7 juin 2011, page 6094